

EDMOND DE ROTHSCHILD FUND HEALTHCARE

*Un fonds thématique visant à capter la croissance
structurelle des dépenses de santé
en s'exposant à l'innovation médicale*



COMMUNICATION PUBLICITAIRE : Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et aux documents d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Edmond de Rothschild Fund Healthcare est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois agréée par la CSSF et autorisé à la commercialisation en France, Chili, Luxembourg, Allemagne, Espagne, Singapour, Suisse, Italie, Autriche, Royaume-Uni et Portugal.

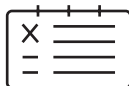


**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

Porteur de développement humain et contributeur essentiel de l'économie, le secteur de la Santé offre une combinaison unique d'innovation et de potentiel de croissance régulière et visible à long terme. Il nous apparaît comme un investissement cœur de portefeuille.



**Un fonds actions global
et thématique**



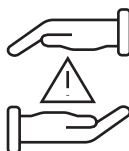
**Date de création :
Avril 1985¹**



**2 Gérants/Analystes
ayant + de 42 années
d'expériences cumulées**



**Horizon d'investissement
recommandé
minimum 5 ans**



**Risque de perte en capital
et risque actions**



**Classification SFDR²
Article 8**

Équipe d'investissement

Un fonds géré par une équipe d'investissement **expérimentée**, aux compétences étendues combinant des **connaissances scientifiques et financières**, **s'appuyant également sur la recherche menée par l'ensemble des analystes thématiques de notre plate-forme de gestion actions ainsi que sur la contribution de nos experts internes de l'investissement responsable afin d'évaluer le profil de durabilité et d'impact de chaque société.**



Adeline SALAT-BAROUX

Gérante Principale



Sébastien MALAFOSSE

Co-Gérant

L'identité des gestionnaires de fonds dans ce document peut changer pendant la durée de vie du produit.

1. Création sous la forme d'un FCP de droit français et transformation en SICAV le 03/07/2015.

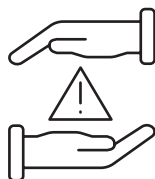
2. La politique d'investissement d'un fonds peut changer au fil du temps et donc entraîner éventuellement une modification de sa classification conformément au Règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Si vous avez des doutes concernant la classification SFDR d'un fonds, veuillez contacter votre conseiller habituel. Article 8 : fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales.

Pourquoi investir dans la santé ?



Croissance structurelle

La croissance structurelle des dépenses de santé est portée par l'amélioration de l'accès aux soins et par l'innovation qui apporte des réponses aux besoins médicaux



Un profil défensif avec une forte visibilité

Les entreprises du secteur de la santé sont moins sensibles aux cycles économiques et affichent un profil plus défensif dans le marché



Innovation

Premier sur les dépenses de R&D et animé par des innovations technologiques et médicales, le secteur de la santé est en pleine transformation

Stratégie d'investissement

Une gestion active, à forte conviction, dans laquelle notre discipline de sélection de titres vise à identifier les entreprises qui créent de la valeur à long terme.

La sélection des valeurs, ayant un profil « Best-In-Universe »³, au sein d'un large univers d'investissement de l'ensemble des sous-secteurs dans les produits pharmaceutiques, les prestataires et services,

les équipements médicaux et les technologies de la santé.

Un processus d'investissement rigoureux ayant l'objectif de créer une **structure de portefeuille équilibrée entre visibilité des rendements / innovation et croissance et diversifiée entre sous-secteurs et zones géographiques**.

La santé, un enjeu majeur du développement durable de notre société

Les sociétés sélectionnées cherchent, selon nous, à avoir un impact positif sur la santé humaine (innovations thérapeutiques, progrès des technologies médicales et amélioration de l'accès aux soins).

Tout au long du processus d'investissement du fonds nos gérants évaluent, en collaboration avec nos experts IR, le profil environnemental, social, et de gouvernance de chaque entreprise ainsi que sa contribution à la création de valeur de long terme sur l'ensemble de la société et bien au-delà des seuls aspects liés à la performance financière du portefeuille.

Exposition active du fonds à deux ODD⁴



3. Elimination du quintile inférieur/ classement ESG.

4. Objectifs de développement durable de l'ONU.

Principaux risques d'investissements

INDICATEUR DE RISQUE :

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La part A et I de cet OPC sont notées en catégorie 4.

L'indicateur de risque note sur une échelle de 1 à 7 cet OPC. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres OPC et la mention d'une catégorie 1 ne signifie pas que l'investissement est dépourvu de risque. En outre, il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Cet indicateur part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée de cet OPC. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée de cet OPC.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque de perte en capital : Sachant que le fonds présenté dans ce document ne comporte aucune garantie ou protection, le capital initialement investi

peut ne pas être restitué en totalité.

Risque lié aux actions : Le cours des actions peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais il peut également dépendre de facteurs politiques et économiques externes. Les fluctuations des marchés d'actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net du fonds et avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du fonds. Les performances du fonds dépendront des valeurs sélectionnées par le gérant de portefeuille. Il est possible que le gestionnaire du fonds ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations : Sur ces marchés le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative peut donc fluctuer rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque associés à l'investissement dans le secteur de la santé.

Caractéristiques du fonds*

Objectif d'investissement : Surperformer son indice de référence en investissant dans des sociétés actives dans le secteur de la santé qui répondent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, sur l'horizon de placement recommandé.

Date de lancement : 30/04/1985 (Création sous la forme d'un FCP de droit français et transformation en SICAV le 03/07/2015)

Devise de référence : EUR

Codes ISIN : Part A : LU1160356009 / Part I : LU1160357403

Frais de souscription : Part A : Max. 3% / Part I : Néant

Taxe d'abonnement : Part A : 0.05% / Part I : 0.01%

Montant minimum de la souscription initiale : Part A : 1 action / Part I : 500 000 €

Frais de gestion : Part A : 1,70% max. / Part I : 0,75% maximum

Frais de gestion variables : Part A et I : 15% par an de la surperformance par rapport à l'indicateur de référence

Frais de rachat : Néant

Indice de référence : MSCI All Country World Health Care (NR)

Durée de placement recommandé : > 5 ans

* Les parts présentées dans ce document sont les principales parts en EUR. Le compartiment dispose par ailleurs des parts en USD, CHF et GBP. Pour plus d'information, veuillez contacter votre interlocuteur commercial. Veuillez noter que tous les coûts et toutes les catégories d'actions ne sont pas mentionnés dans ce document. Veuillez vous référer au DIC/prospectus pour plus de détails.

Janvier 2025. Document non contractuel conçu à des fins d'information uniquement. Reproduction ou utilisation de son contenu strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces informations. Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. En cas de doute sur votre capacité à souscrire dans un OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel. Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa réglementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers. Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est ainsi recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'information clé (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale, remis avant toute souscription et disponibles en français et en anglais sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

Pour les investisseurs de l'UE : Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : www.edmond-de-rothschild.com/media/no2nculs/edram-luxembourg-en-investors-rights.pdf, un résumé des droits des investisseurs en français et anglais. En Espagne, la SICAV est enregistrée auprès de la CNMV sous le numéro 229.

Pour les investisseurs suisses : Ce document à caractère publicitaire est émis par Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., sise 18 rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, une banque suisse agréée et réglementée par l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés financiers (« FINMA »).

Les fonds « Edmond de Rothschild Fund » figurant dans ce document sont des compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois « Edmond de Rothschild Fund » agréée par la CSSF, et qui ont été approuvés par l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (la « FINMA ») pour être offerts en Suisse à des investisseurs non qualifiés.

REPRÉSENTANT ET SERVICE DE PAIEMENT EN SUISSE : Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. ; Rue de Hesse 18 ; CH - 1204 Genève.

© Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés.

DISTRIBUTEUR GLOBAL ET GESTIONNAIRE
EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47 rue du Faubourg Saint-Honoré / FR - 75401 Paris Cedex 08
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 €
Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332.652.536 R.C.S. Paris

SOCIÉTÉ DE GESTION
EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG)

4 rue Robert Stumper / LU - 2557 Luxembourg

www.edmond-de-rothschild.com